



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## DÉLIBÉRATION

N° 20180410-29

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 3 avril 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 10 avril 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Christiane SAMSON à Jeannine SUAREZ  
Aline LEBREF à Jean Louis GADOUX  
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE  
Jacques COUDOUR à Patrick SAUZEDDE  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Carine BRODIN à Nicole GIRY  
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Françoise KORCZENIUK, Didier CORNET.

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** Christine PETRUCCI, Stéphanie BERNARD, David POMMERETTE.

**Secrétaire de séance :** Benoît GENEIX

### VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ

**Rapporteur :** Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

7

Total votants :

53

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;  
**Vu** le Code Général de Impôts  
 Après avis de la Commission des Finances  
 Le rapporteur expose dans quelles conditions peuvent être fixés les taux de fiscalité 2018.

Ayant entendu l'exposé qui précède,  
 Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** les taux de fiscalité pour l'année 2018 comme suit :

Produit A	Taxe	Taux	Produit Attendu
	Cotisation Foncière des entreprises	25.60	4 464 967 €
	Taxe d'habitation	11.00	4 509 316 €
	Taxe foncière bâtie	2.23	992 836 €
	Taxe foncière non bâtie	8.43	108 731 €

- **Charge** le Président de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 46

Représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Pour : 53

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

